



PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2014

L’an deux mille quatorze, le DIX-SEPT septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Chambon, dûment convoqué, se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BIENACEL Peggy – BRIN Stéphanie - CARIOU Evelyne – DUMERCHAT Mickaël - ENAZOR Sabrina – GIRARD François – JACQUEMET Jean-Jacques - LEBOYER Christian – MOINEAU Frédéric – PEINTRE Angélique – PISSOT Philippe - QUITIAN Véronique – RIPOLL Sébastien – TWARDOWSKIJ Richard.

Absents-Procurations : FRANÇAIS Cyril

Absents :

Secrétaire de séance : BRIN Stéphanie

Date de la convocation : 09 septembre 2014

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Pouvoirs : 1

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.



Numéros	SOMMAIRE	Feuillets
-	Présents, Absents, Procurations	
-	Sommaire	
-	Ordre du jour	
-	Compte-rendu	
-	Grille des signatures	
Délibérations		
2014-41	PERSONNEL - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agent contractuel	
2014-42	PERSONNEL – Modification des temps de travail des agents	
2014-43	DOMAINE ET PATRIMOINE – Plantations	
2014-44	FINANCES – Comité des fêtes : demande de subvention	
2014-45	FINANCES – Nouveau logement de la poste : loyer	
2014-46	FINANCES – Compte 6232 : Cérémonies	
2014-47	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Constitution de 3 nouvelles commissions	



REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :

MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2014 à 20h30

Affiché le 10 septembre 2014

ORDRE DU JOUR

I. PERSONNEL :

- 1 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agent contractuel
- 2 – Modification des temps de travail des agents

II. DOMAINE ET PATRIMOINE :

- 3 – Plantations

III. FINANCES :

- 4 – Comité des fêtes : demande de subvention
- 5 – Nouveau logement de la poste : loyer
- 6 – Compte 6232 : Cérémonies
- 7 – Décision modificative n° 1

IV. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :

- 8 - Constitution de 3 nouvelles commissions :

- parking Mairie
- plaine de jeux
- développement durable

V – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
François GIRARD

COMPTE- RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 30 juillet 2014.

I – PERSONNEL

1 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agent contractuel

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que les dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents non titulaires indisponibles.
Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser M. Le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- La dépense correspondante sera inscrite au budget

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0

Délibération 2014-41

2 – Modification du temps de travail des agents

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 20 juin 2014, il a été procédé à la création de trois postes pour la mise en place des TAP à la rentrée scolaire 2014-2015.

Il convient aujourd'hui de modifier les temps de travail alloués à ces postes.

- Laëtitia JOLLY : emploi contractuel du 1^{er} septembre 2014 au 4 juillet 2015 d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 17 heures et non 16.5 heures

- Pascal RICHE : emploi contractuel du 1^{er} septembre 2014 au 4 juillet 2015 d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 8 heures et non 6 heures

- Sophie MASSIOU : emploi contractuel du 1^{er} septembre 2014 au 4 juillet 2015 d'animateur territorial d'une durée hebdomadaire de 10h.

Mme PEINTRE Angélique fait remarquer qu'elle ne trouve pas normal que Sophie MASSIOU soit recrutée sur un poste de catégorie B alors que Pascal RICHE, titulaire de plus de diplômes n'est que sur un poste de catégorie C. Par ailleurs, il avait été décidé de mettre tous les animateurs TAP à égalité dans la mesure où il n'y a pas de hiérarchie entre eux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les temps de travail des différents agents.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0

Délibération 2014-42

II – DOMAINE ET PATRIMOINE

3 – *Plantations* : Vergers avec le concours de BCBH, demande de subvention à la région (opération SEMAINE REGIONALE DE L'ARBRE ET DE LA HAIE) 2014.

Suite à l'opération régionale de l'arbre et de la haie, une subvention peut être demandée à la région. M. Le Maire expose deux projets aux membres du Conseil municipal. Le premier projet concerne un verger à l'église de Chambon bourg tandis que le second projet concerne un verger au Cher.

Le montant de la subvention varie de 30 à 80 % de la dépense. La prise en charge comprend les plantations, la signalétique, l'aspect pédagogique, la location de la mini pelle, les accessoires des plantations, le bureau d'étude.

Seul le premier projet proposé à l'Eglise de Chambon bourg est retenu pour la demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'AUTORISER M. Le Maire à solliciter la subvention de la région pour l'opération semaine régionale de l'arbre et de la haie

- d'AUTORISER M. Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0

Délibération 2014-43

III – FINANCES

4 – *Comité des fêtes : demande de subvention*

Le Maire rappelle au conseil municipal que le comité des fêtes de Chambon a fait une assemblée générale extraordinaire le 9 août 2014 afin de remettre en fonctionnement l'association. Un nouveau conseil d'administration et un nouveau bureau ont été constitués.

Suite à cette assemblée générale, M. Jaguenaud a fait parvenir à la mairie un courrier afin de solliciter une subvention exceptionnelle de 1 000€. Cette subvention permettra d'assurer le démarrage des activités par de l'investissement dans la communication (banderoles, identité visuelle, signalétique, site internet...), de souscrire une responsabilité civile auprès d'une assurance ainsi que la mise en œuvre du projet d'actions (Bourse aux jouets le 23 novembre, Téléthon, concours de tarot et / ou belote en février, marché des producteurs en avril, vide grenier en juin, animation autour des feux de la St Jean...)

M. JACQUEMET Jean-Jacques et Mme ENAZOR Sabrina, étant membres du Comité des fêtes ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide :

- d'OCTROYER une subvention exceptionnelle au comité des fêtes afin d'assurer la reprise des activités.

Vote : Pour : 13 - Contre : 0 - abstentions : 0

Délibération 2014-44

5 – Nouveau logement de la poste : loyer

Les travaux au nouveau logement de la poste sont achevés. Il convient donc de définir le loyer.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer le loyer à 350 € par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de FIXER le montant du loyer du nouveau logement de la poste à 350 €.

-d'AUTORISER M. Le Maire à faire les démarches nécessaires concernant la location de ce logement.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0

Délibération 2014-45

6 – Compte 6232 : Cérémonies

Vu l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir consulté Monsieur le Trésorier Principal,

Il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

1 - d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des Aînés.

2 – les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.

3 – le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.

4 – les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos).

5 – les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

6 – les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités

extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au Budget Communal.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0

Délibération 2014-46

7 – Décision modificative n° 1

Il est prévu d'acheter un défibrillateur. Cet achat doit être enregistré en section d'investissement. Etant donné qu'il reste de l'argent sur l'opération 311 Matériel et petit équipement 2014, le défibrillateur sera pris sur cette opération. Par conséquent, une décision modificative n'est pas nécessaire pour le moment.

IV – INSTITUTIONS POLITIQUES

8 – Constitution de 3 nouvelles commissions communales :

- *parking Mairie* : Mickael DUMERCHAT, Jean-Jacques JACQUEMET, Richard TWARDOWSKIJ, Christian LEBOYER

- *développement durable* : Frédéric MOINEAU, Jean-Jacques JACQUEMET, Sabrina ENAZOR, Mickael DUMERCHAT

- *plaine de jeux* : Angélique PEINTRE, Philippe PISSOT, Stéphanie BRIN, Jean-Jacques JACQUEMET, Peggy BIENACEL, Sabrina ENAZOR.

Délibération 2014-47

VI – QUESTIONS DIVERSES

- le jumelage avec Randonnais réunion des Tremblay de France le 11 octobre 2014 à Villaines les Rochers (37)

- Suite à une demande d'utilisation de la salle des fêtes par des associations extérieures, il va falloir convenir de la mise en place d'un tarif de location. Il est évoqué un prix de location entre 80 et 100 € / mois pour 2 heures d'activités par semaine.

- Journées du Patrimoine (église du Cher) : samedi et dimanche 20 et 21 septembre 2014

- Rallyes 17 et 18 octobre 2014 : faire affichage sur les panneaux municipaux avec détails du passage sur la commune

- TAP présentation du PEdT (Angélique PEINTRE)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.